

Le marché du travail à Sainte-Lucie, Barbade et Trinidad et perspectives...



Le marché du travail présente une grande disparité dans la Caraïbe du Sud. Le code du travail, même récent est appliqué de manière flexible. Entre 2007 et 2012, certains états ont enregistré une explosion des chiffres du chômage de plus de 57% pour la Barbade et plus de 47% pour Sainte-Lucie. En outre, selon le rapport de juillet 2015 de la CDB, le chômage des jeunes présentait un taux supérieur à 30% dans certains pays.

Chiffres clés des pays cibles.

2015	Sainte-Lucie	Barbade	Trinidad
PIB/hab.	8 266 USD	15 602 USD	21 374 USD
Inflation	3,51%	1,86%	7,3%
Population	171 000 hab.	279 000 hab.	1 351 000 hab.
Population active	97 618 actifs	143 300 actifs	649 100 actifs
Taux de chômage	24,9%	11,9%	3,3%

Sources FMI-WEO Database – Statistiques nationales

Des stratégies sont déclinées pour réduire le chômage notamment des jeunes directement confrontés à l'interdépendance des économies nationales.

I – Des législations plutôt homogènes mais des pratiques diverses...

A **Trinité-et-Tobago**, la législation du travail couvre 5 grands thèmes (les relations industrielles, la protection de la maternité, le salaire minimum, la santé et la sécurité au travail et les indemnités de départ). Un tribunal « *The Industrial Court* », est en charge de régler les différends entre employeurs et employés ainsi que les différends commerciaux. D'autres questions y sont traitées comme l'enregistrement des conventions collectives ainsi que les problématiques liées à la pratique. La dernière révision concerne la loi sur le salaire minimum, instauré en 1998. Un décret du 19 décembre 2014, avec prise d'effet le 1er janvier 2015 a modifié le salaire minimum. Il est désormais de 17,83€/8h, 89,16€/40h/semaine et 386,38€ par mois. Le paiement des heures supplémentaires est prévu selon un barème établi sur 6 modalités.

Un permis de travail payant est obligatoire pour un étranger qui souhaite exercer une activité professionnelle à Trinidad, une fois prouvé que cet emploi ne peut être exercé par un résident. Les ressortissants de la Communauté des Caraïbes (*CARICOM*) bénéficient d'un traitement différencié sur la base de la loi sur l'immigration. Elle leur permet d'exercer des métiers, sans permis de travail, dans différentes filières (diplômés d'universités reconnues, travailleurs dans les médias, artistes, musiciens et sportifs) et à divers niveaux de qualification.

Les principales lois sur le travail à **la Barbade** concernent le rôle de l'inspection du travail au sein du Ministère du Travail, la formation professionnelle, l'assurance nationale et la sécurité sociale, les accidents du travail, les congés de maternité et les congés payés, la protection du salaire, la sécurité et la santé au travail, les licenciements, les différends commerciaux. A ces thèmes, il faut ajouter un chapitre spécial sur la bourse de l'emploi et un autre consacré aux dispositions relatives au travail dans les magasins et dans l'industrie du sucre. Le salaire minimum concerne uniquement les employés de commerce et sert tout de même de base pour les autres secteurs. Ce salaire est, actuellement de 2,88€/heure, 22,17€ /8h/jour et 115,28€/40h/semaine. Des propositions, pour l'instant sans effet, ont été faites pour fixer un salaire minimum national incluant certaines catégories de travailleurs y compris les pompistes de stations, les travailleurs domestiques et d'autres considérés comme «les plus vulnérables».

Le marché du travail à Sainte-Lucie, Barbade et Trinidad et perspectives...

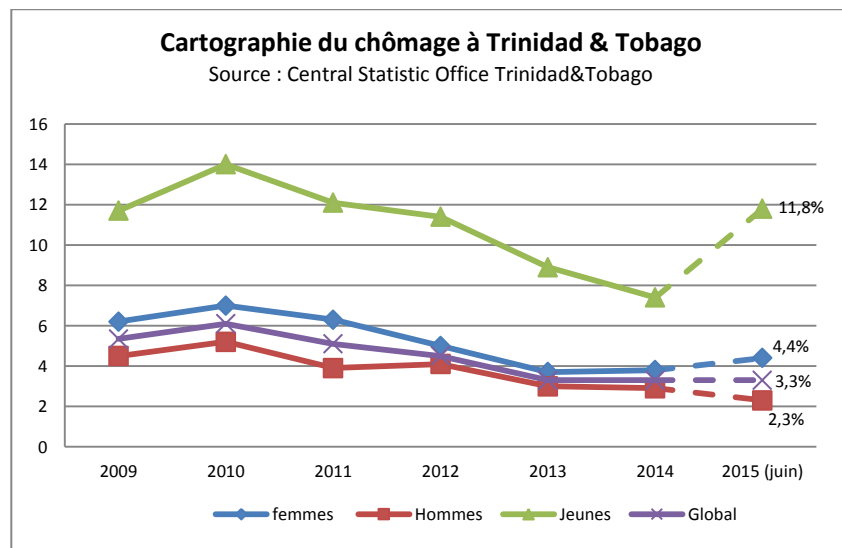
Un permis de travail payant est requis pour les étrangers et les résidents des pays de la *CARICOM*, même si ces derniers bénéficient de conditions avantageuses. Ce permis peut être de courte durée (jusqu'à 11 mois) ou plus longue jusqu'à 4 ans. La bourse de l'emploi est sur le site du ministère du travail.

La situation diffère à **Sainte-Lucie**. Doté d'un code du travail datant de 2006, modifié en 2011, celui-ci est entré en vigueur en août 2012. Si tous les thèmes sont traités, celui concernant le salaire minimum n'a pas abouti à la fixation d'un montant chiffré, malgré les recommandations de la commission ad hoc. En effet, aucun décret n'est venu préciser le montant ou les modalités du salaire national minimum. En juillet 2013, une convention de 45 articles entre le gouvernement et le syndicat national des travailleurs a été signée. Cette convention s'apparente à un code du travail simplifié précisant entre autres les salaires pour 5 catégories de travailleurs dans le secteur des services à la personne et du tourisme.

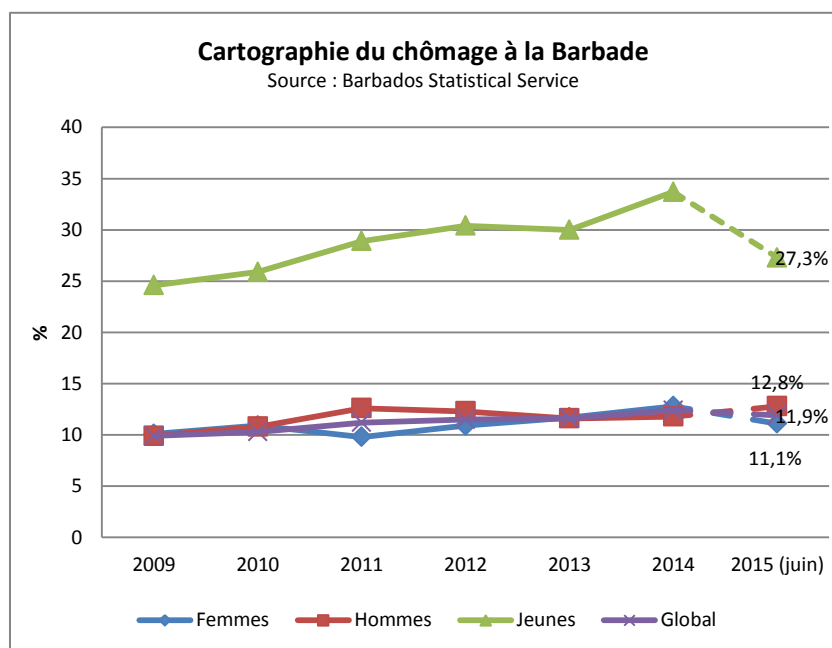
Un permis de travail payant et renouvelable annuellement est requis pour tous les étrangers. La taxe pour les ressortissants caribéens est moins élevée que pour les autres nationalités.

II- Population active, chômageles jeunes en première ligne.

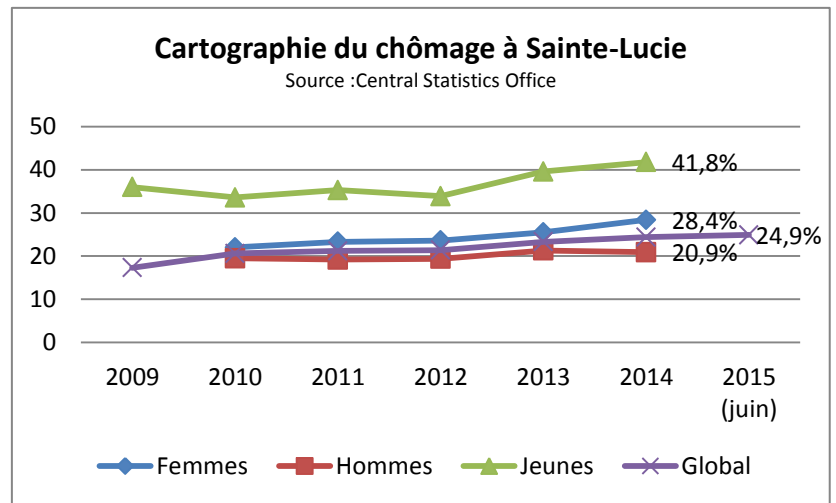
A **Trinidad**, en juillet 2015, sur une population de 649 100 actifs, il a été enregistré le plus faible *taux de chômage* depuis 1981, année de création du Bureau Central des Statistiques. Le chômage des jeunes reste élevé. Même si le taux d'alphabétisation est passé de 70% en 1990 à 90% en 2015, il est plutôt pointé une inadéquation entre l'enseignement dispensé et le marché du travail.



Pour le 2^{ème} trimestre 2015, la population active de la **Barbade** est estimée à 143 300 personnes. La courbe du chômage s'élève doucement depuis 2009, passant de 9,9% en 2009 à 11,9% en juin 2015. Le chômage des jeunes est structurellement élevé malgré un taux d'alphabétisation de 99,8%, conférant à la Barbade le 4^{ème} taux d'alphabétisation au niveau mondial. Cette île est d'ailleurs reconnue pour avoir une main d'œuvre formée et éduquée. Mais, ce taux élevé montre des disparités. Sur les 97% de filles scolarisés en primaire, 88% atteignent le niveau de l'enseignement supérieur et 68% en sortent diplômés. Sur les 98% de garçons scolarisés en primaire, 36% atteignent le niveau de l'enseignement supérieur.



En mai 2015, **Sainte-Lucie** enregistrait une population de 97 618 actifs avec un taux de chômage chez les jeunes de 41,8%. Situation préoccupante sachant qu'en octobre 2014, une étude* indiquait que 57% de la population avait moins de 35 ans (33% entre 15-35 ans et 24% de 0- 14 ans). Même si le taux d'alphabétisation est de 90,1 %, ce sont les jeunes qui avaient terminé leurs études secondaires, en prise directe avec le secteur formel plus touchée par la crise, qui ont subi la plus forte progression du chômage soit de l'ordre de 24% entre 2010 et 2014.



III – Les perspectives d’emplois.....

Trinidad et Tobago s’engage dans le développement durable, nouvelle niche d’emplois. C’est un défi majeur mais un constat s’impose : le déséquilibre entre les compétences existantes sur le marché du travail et les compétences requises pour cette nouvelle économie. Trinidad table aussi sur l’attractivité de son territoire pour créer des emplois. En 2016, Trinidad est entré dans le classement du marché de l’externalisation à la 42^{ème} place sur les 55 premiers, au rang desquels l’Inde, la Chine et l’Allemagne sont respectivement 1^{ère}, 2^{ème} et 23^{ème}.

Apprécié selon 3 critères (attractivité financière, compétences des ressources humaines et environnement des affaires) le marché de la sous-traitance, singulièrement à Trinidad est axé sur une offre de service aux entreprises étrangères dans les secteurs financiers et les TIC. Un centre d’incubation a d’ailleurs été créé en 2015 pour accueillir des entreprises ayant des projets pilotes, dans le but de bénéficier de services partagés.

La **Barbade** a fait le choix d’une économie ouverte basée sur un haut niveau de qualité des services public et privé. Son objectif est d’arriver à une nation développée d’ici 2025. Outre la restructuration des services de l’emploi en local, le gouvernement travaille sur la création d’un environnement favorable encourageant l’entrepreneuriat et le développement des entreprises. Il s’agit de faciliter l’accès à l’information et la fourniture d’incitations fiscales pour les nouvelles entreprises. Convaincue des avantages économiques à tirer des accords commerciaux tant avec l’Union Européenne (APE) qu’avec le Canada, il s’attend à une augmentation de la demande locale de main-d’œuvre dans les filières à fort potentiel d’exportation telles que les vêtements et les condiments. C’est pourquoi, l’Etat barbadien va créer un système de partage d’informations avec la CEDA et les organisations professionnelles locales.

L’objectif serait d’établir la liste des besoins professionnels et de formation. L’offre d’emplois s’orienterait donc aussi vers l’international (Etats-Unis, Canada et les pays émergents) avec la mise en place d’officiers de liaison sur ces territoires, en charge de prospecter. L’accent est mis sur la formation professionnelle et technique. Ces pistes déjà indiquées par l’OIT sont des possibilités d’emplois supplémentaires. La deuxième orientation est le tourisme avec d’une part l’ouverture d’opportunités de travail sur les bateaux de croisière et le renforcement du fond de secours pour les hôteliers. Le nombre de touristes à la Barbade a augmenté de 14% entre 2014 et 2015.

Sainte Lucie a identifié 5 filières porteuses d’emplois : l’agrotransformation, le BTP, les industries créatives, le tourisme et les métiers de la mer. Un programme d’accompagnement de l’agrotransformation, qui représente actuellement 10% de l’emploi, a été mis en place avec l’Agence de Promotion des Exportations. Il a pour objectif la recherche de marchés à l’export afin d’augmenter le taux d’employabilité dans cette filière.

Si le plan du gouvernement pour le tourisme est d’attirer les investissements directs étrangers pour l’emploi à court terme, le BTP, lui, bénéficie d’un programme de construction publique (hôpitaux) et de rénovation privée (hôtels).

Définition

CDB : Caribbean Development Bank / Banque Caraïbienne de Développement aide les pays emprunteurs à développer leur économie et à accroître la production et le commerce. Basée à la Barbade, elle regroupe 18 états caraïbes, 3 pays européens, 4 pays d'Amérique du Sud, le Canada et la Chine.

CARICOM /Communauté et Marché commun de la Caraïbe : organisation supranationale travaillant à un développement économique, sociale, culturelle et sportif concertée des 15 états membres, 5 associés et 8 observateurs de la région.

Taux de chômage : pourcentage des personnes faisant partie de la population active qui sont au chômage.

Population active : population en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler.

CEDA : Caribbean Export Development Agency : Agence caraïbienne du développement des exportations

APE : Accord de Partenariat Economique – Accord global réciproque signé en octobre 2008, à la Barbade, entre l'Union Européenne et le CARICOM/République Dominicaine. L'accord concerne les questions tarifaires et non tarifaires ainsi que l'intégration régionale économique via le volet développement. Il est soutenu par une aide financière pour compenser les surcoûts et la restructuration économique nécessaire. Il vise de manière asymétrique et progressive sur 25 ans, l'installation d'une zone de libre-échange.

Pour en savoir plus

<http://www.caricom.org>
<http://www.carib-export.com>
<http://www.caribank.org> – Site de la CDB
<http://www.industrialcourt>
<https://www.planning.gov.tt>
<http://barbadosemployers.com>
http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-08-624_fr.htm?locale=fr

Sources

Etude économique de l'Amérique latine et les caraïbes 2015

Trinidad :

*Loi sur le salaire minimum: The minimum wages Act 35 – 1976 chap.88:04 amendé le 19 décembre 2014
* Global Services Location Index 2015
* Central Bank of Trinidad and Tobago
* Central Statistics Office

Barbade

BSS- Barbados Statistical Service
Gender Country Profile Barbados – Août 2015
EFA - Barbados Education for All 2015 - UNESCO

Sainte-Lucie

Invest in Saint-Lucia
Investment Climate Statement Saint Lucia 2015
Etude : EFA – Saint-Lucia Education for All 2015 - UNESCO
Ambassade de France à Sainte-Lucie
Central Statistics Office

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Guadeloupe

Direction

Rue des archives, Bisdary
97113 Gourbeyre
Tél. : 0590 80 50 50
Fax : 0590 80 50 00

Bureau de Jarry

Immeuble Raphaël, Lotissement 13
ZI Jarry
97122 Baie-Mahault
Tél. : 0590 83 10 34
Fax : 0590 83 70 75

Bureau de Basse-Terre :

30 Rue des Bougainvilliers
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 35 99

Bureau des Abymes :

Immeuble CEE Dothémare
97139 Abymes
Tél. : 0590 21 38 31

Bureau de Saint-Martin

20, rue de Galisbay –
Marigot - BP 02
Saint-Martin
Tél. : 0590 29 02 25

Directeur de Publication : Louis MAZARI

Rédacteur : Marie-Lise MARCEL-ROCHE

Service International – MIAI -Pole 3^E

DIECCTE de Guadeloupe

Internet : <http://www.guadeloupe.dieccte.gouv.fr>

Courriel : 971.international@dieccte.gouv.fr

Date de publication : mars 2016

